

Un havre providentiel Les Ursulines et l'île d'Orléans

Eugénie Côté

Volume 5, numéro 1, printemps 1989

L'île d'Orléans : un écrin à découvrir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7454ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Côté, E. (1989). Un havre providentiel : les Ursulines et l'île d'Orléans.
Cap-aux-Diamants, 5(1), 27–29.

UN HAVRE PROVIDENTIEL

LES URSULINES ET L'ÎLE D'ORLÉANS

par Eugénie Côté*

Le premier août 1639, les Ursulines et les Hospitalières quittent la pointe ouest de l'île d'Orléans, après une nuit passée sous la tente. Qui aurait pu croire qu'elles posséderaient un jour quelques parcelles de ces vastes bois et éclaircies offertes à leur émerveillement?

Des terres en franchises aumosnes

Le rêve devint réalité dès l'hiver 1640-1641, grâce à la générosité des seigneurs de Beaupré et de l'île d'Orléans, constitués en société depuis le premier mars 1636. Cette dernière avait reçu de la Compagnie des Cent-Associés dont elle était issue, les deux seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans: concessions légalement ratifiées par le gouverneur Charles Huault de Montmagny, les 1^{er} et 6 juillet 1638. Trois ans plus tard, Olivier LeTardif, chargé d'affaires officiel de la Compagnie de Beaupré, concède aux deux premières communautés de femmes établies en Nouvelle-France, «quatorze arpens en prez et en bois sur le grand fleuve Sainct-Laurens, à partir de la Rivière du Patit Prez», situés à la limite est de la paroisse actuelle de l'Ange-Gardien. Les seigneurs de Beaupré leur reconnaissent ce titre de concession le 26 octobre 1650 et, le 23 mars 1652, le gouverneur Jean de Lauson l'apostille de son paraphe.

Le 1^{er} septembre 1652, le gouverneur taille, pour son fils Jean, grand sénéchal de la Nouvelle-France, le fief de Lotinville. Sur ses 28 arpents de superficie, la moitié appartient, en bonne et due forme, aux Ursulines et aux Hospitalières.

Pour la commodité du foin et du bestial

Même si pour lui plaire elles renoncent à une partie de leur concession sur la Côte de Beaupré, les Ursulines et les Hospitalières entendent bien conserver les terres données sur l'île d'Orléans par les dits MM. de Beaupré, «sous le bon plaisir de Monseigneur le Gouverneur (de Montmagny) pour la commodité du foin et du bestial», du bois de chauffage et de construction. Un terrible incendie détruit le premier monastère des Ursulines, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1650. Ce désastre oblige les religieuses à reconstruire, en moins de dix ans un autre monastère. C'est pourquoi leurs terres de l'île sont d'un grand appoint

pour s'approvisionner d'«esplan», d'esturgeons, de lièvres, de tourtes et même d'oiseaux blancs. Tout cela rendu disponible grâce à certaines barques possédées par des particuliers ou au pont de glace, ordinairement «pris» et balisé, dès la Notre-Dame des Avents.



Asile des Hurons

Tandis que Marie de l'Incarnation suit avec intérêt l'éveil de la foi chrétienne chez les tribus huronnes, les missionnaires jésuites décident, le 10 juin 1650, de quitter la Huronie, où les Iroquois des Cinq-Cantons sèment la mort et le carnage. Afin de sédentariser les Hurons, le supérieur des Jésuites passe un contrat avec Éléonore de Grandmaison, le 19 mars 1651. De son fief en l'île d'Orléans, elle offre «trente portions, le plus grand n'est que demy arpent», souligne le *Journal des Jésuites*. Mais déjà le père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot et les sieurs Eustache et La-Pierre ont entrepris la construction d'un fort et d'une petite chapelle. L'annaliste des Ursulines souligne alors: «ils (les Hurons) s'établirent à l'île d'Orléans (Anse du Fort), sur un terrain donné par les Ursulines».

À la fin d'avril 1654, trente canots en provenance des Trois-Rivières accostent à l'Anse du Fort et à

Les Ursulines quittent Dieppe le 4 mai et passent la nuit du 31 juillet 1639 à l'île d'Orléans.

(Gravure d'Henri Beau-lac, dans Paul-É. Gosse-lin, *L'Empire français d'Amérique*, 1963).

l'Anse aux Canots, portant ainsi à 800 ou 900 les Hurons réfugiés au bout de l'île. Mais les Iroquois les gardent à vue, si ce n'est à la portée de leur tomahawk. Au cours d'un escarmouche, 70 Hurons furent tués ou fait prisonniers. Craignant de nouveaux raids iroquois, les Hurons quittent précipitamment leurs terres avant même les récoltes. Campés de nouveau près du fort de Québec, ils sont relocalisés, en juillet 1656, à Notre-Dame de Lorette. Marie de l'Incarnation s'efforce de les secourir en leur offrant des broderies et des dorures, pour la décoration de leur nouvelle chapelle.



La Mère Saint-Joseph, l'une des fondatrices des Ursulines. Ses talents de musicienne fascinaient les petites Amérindiennes et Canadiennes. (Monastère des Ursulines).

La petite captive

Grâce à sa viole, soeur Saint-Joseph, cadette des fondatrices, exerce un charisme bien particulier sur les petites Huronnes et les Canadiennes. Elle agrémente rondes, comptines et chansonnettes. Pendant ce temps, Jeanne Baillargeon voyait le jour chez Jean Baillargeon et Marguerite Guillebourdeau, domiciliés dans le fief Maheu, à l'île d'Orléans.

En Iroquoisie, quatre nations sur cinq désiraient la paix avec les Français. Le père Chaumonot fut désigné pour cette nouvelle mission, à Gannentaha, dans l'état de New York aujourd'hui. Devant la nervosité croissante des Agniers-Iroquois, le père Chaumonot et les Français quittent les lieux. Il fallut tout le flair de Pierre-Esprit Radisson, alors protégé par une famille des Quatre-Nations, pour permettre aux Français de s'évader sans éveiller la morgue iroquoise.

À la même époque, la colonie déplore la disparition de Marie-Madeleine Bourgerie près des Trois-Rivières, et, à l'île d'Orléans, celle de Jeanne Baillargeon. Comme c'était courant d'échanger des prisonniers de guerre, les deux petites Canadiennes sont adoptées par des familles iroquoises qui les traitent avec bonté. Jeanne s'adapte à cette vie de liberté. Lorsque le gouverneur veut la réintégrer à son patelin, vers 1662,

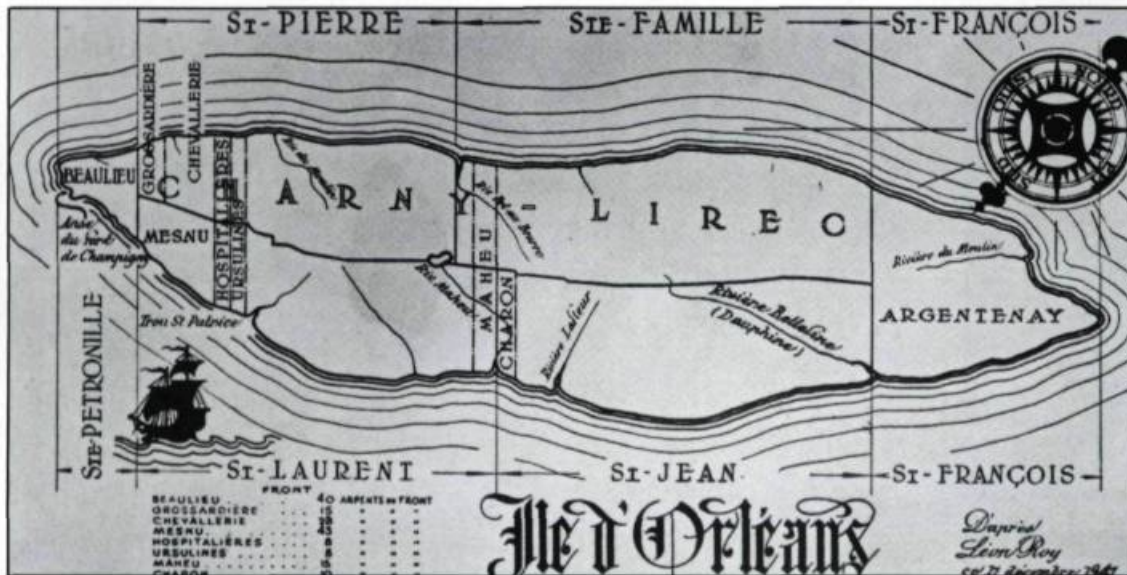
elle se cache dans les bois. Une personne à l'air menaçant, prédit de grands malheurs à la fugitive si elle persiste à ne pas vouloir suivre les Français. Finalement, le gouverneur réussit à ramener les deux adolescentes à Québec, et il les place au pensionnat des Ursulines, pour y refaire leur éducation.

Quelle ne fut pas la surprise de ses éducatrices d'entendre Jeanne Baillargeon s'exclamer, en pleine communauté, à la vue du tableau de Mère Saint-Joseph, cette jeune fondatrice décédée depuis le 4 avril 1652: «*Ah! Mais c'est elle qui m'a grondée dans les bois de Gannentaba! Elle avait le même habit!*» Du haut du ciel, l'ardente missionnaire veillait encore sur ses enfants. Bien plus, elle ramenait ainsi à un jeune voisin, Jean Labrecque, celle qui deviendra sa femme, en ce 28 novembre 1664.

Concessions à Saint-Pierre

D'après Léon Roy, la plupart des terres de Saint-Pierre sont concédées entre 1660 et 1665. Sur son fief Charny (Lirec), Charles de Lauson attribue au-delà de 37 parcelles; les pseudo-seigneurs Jean et Nicolas Juchereau, 16 parcelles; et dans la Chevalerie, le sieur Jacques Cailhaut de la Tesserie, deux. Les Ursulines suivent donc ce courant de colonisation et offrent leurs quatre terres du côté nord de l'île à quatre jeunes Canadiens, encore dans la vingtaine. Mathieu Côté, fils de Jean Côté et d'Anne Martin, s'établit sur la terre 43; Noël et Jean, ses deux frères, reçoivent les terres 45 et 46. Jean de Sanis occupe la terre 44, puis la cède très tôt à Mathurin Chabot, déjà propriétaire d'un emplacement près d'une première chapelle bâtie au pied de la côte du fond.

Le côté sud de l'île d'Orléans s'organise une dizaine d'années plus tard. Cependant, toutes les paroisses ouvrent leurs registres en 1679, sauf l'aînée, Sainte-Famille (1666) et la cadette, Sainte-Pétronille (1870-1872), née d'un détachement de la paroisse de Saint-Pierre. Vers le 10 mars 1670, les Ursulines attribuent la terre 46 à Pierre Garand, marié à une fille du roi, Renée Champin. Un autre couple jouissant des faveurs royales s'installe sur la terre 47, il s'agit d'Antoine LeBlanc et son épouse Élisabeth (Le) Roy, veuve de Pierre Paillereau. Puis le célèbre Gabriel Gosselin, émule d'Éléonore de Grandmaison, loue la terre 48 à Vincent Guillot, «*à condition que le dit Guillot lui rende de bons et fidèles services*». Cette servitude dure fort peu et maître Gabriel reprend sa terre. De même, Gilles Gaudreau ne s'installe guère sur la terre 49; dès 1679, on le retrouve au Cap Saint-Ignace où il fait baptiser ses enfants. C'est donc du vivant de Marie de l'Incarnation que les jeunes Canadiens désireux de former France Nouvelle s'implantent sur les terres des Ursulines, à l'île d'Orléans.



Sur cette carte des fiefs et arrière-fiefs de l'île d'Orléans apparaît la propriété des Ursulines, voisine de celle des Hospitalières, à la pointe ouest de l'île. (Carte de Léon Roy, 1947).

Pépinère de vocations

En cette année 1675 où les Ursulines se départissent de leurs dernières terres de l'île, naît sur une de celles-ci Marie-Anne Côté, fille de Mathieu Côté et d'Élisabeth Gravel, installés à Saint-Pierre (terre 43). Suppléante de sa soeur aînée Charlotte, devenue à 18 ans, l'épouse de François Gosselin, Marie-Anne seconde sa mère auprès de ses frères et soeurs. À 21 ans, elle vient servir au cloître, en qualité de soeur converse. Le 5 novembre de la même année, soeur Marie-Anne devient officiellement soeur Saint-Joachim. Trois cousines Gravel partagent son rude labeur dont soeur Françoise dite de Sainte-Anne, qui deviendra l'une des fondatrices du monastère de Trois-Rivières (1697). Soeur Saint-Joachim assiste aux célébrations du premier centenaire, mais déjà l'heure de la récompense a sonné pour cette vaillante, atteinte de paralysie générale. Elle décède le 15 janvier 1740.

Presque 20 années s'écoulent avant de voir arriver une seconde Ursuline de l'île. Elle aura nom Blanche Morier ou Mourier, fille de Pierre Morier et de Suzanne Valet ou Le Valet, domiciliés à Saint-Jean. Poursuivant ses études au pensionnat des Ursulines de Québec, elle se fait la consolatrice de sa mère très éprouvée par de nombreux deuils. À la mort de celle-ci, le 21 avril 1715, Blanche entre au noviciat des Ursulines. Devenue soeur Saint-Thècle, la novice choisit de servir comme soeur converse, compte tenu de l'extrême besoin de ces précieuses aides. Pour l'avantager, Pierre Morier a partagé sa terre entre ses deux seules filles, Blanche et Marie. Celle-ci, après son mariage avec Charles Genest, s'empresse de racheter aux Ursulines la part de sa soeur qui décède le 6 février 1745. Bientôt Marie Genest épouse Jean Mauvide et hérite de la terre paternelle, située au pied de la côte, à Saint-Jean. C'est là que sera construit le manoir Mauvide-Genest.



Le 15 octobre 1717, le noviciat ouvre ses portes à une troisième insulaire: Marie-Agathe Leclerc. Fille aînée de Jean-Charles Leclerc et de Marguerite Bosché-Morency, Marie-Agathe naît à Saint-Pierre, le 31 janvier 1699. Petite-fille de Marie Blanquet, une femme d'affaires avertie, selon l'historien Pierre-Georges Roy, et une chrétienne exemplaire, Marie Leclerc devenue mère Sainte-Marguerite hérite de sa grand-mère paternelle des qualités de coeur où s'enracinent les grandes âmes. Pendant que la «clique de l'intendant» Bigot, les Péan, les DesChenaux, les Varin, les Cadet mène le bal au palais de l'intendant et y festoie, en ces terribles hivers de famine de 1751-1752 et de 1757-1758, soeur Sainte-Marguerite, l'infirmière des religieuses, déplore n'avoir à «présenter à ses malades qu'un pain aussi noir que nos robes». Au printemps 1759, alors que les armées anglaises menacent Québec, soeur Sainte-Marguerite s'éteint au soir du 30 avril. Cette date évoque aussi l'anniversaire de la mort de Marie de l'Incarnation, dont le monastère devait bientôt changer d'allégeance. ♦

La maison de Paul-Émile Lachance à Saint-Pierre occupe la terre no 46 concédée aux Ursulines en 1668. (Henri Aubin, L'île d'Orléans à Saint-Pierre, 1985).

*Historienne